



CMDO

Réseau de recherche en
santé cardiométabolique,
diabète et obésité

Charte

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ CARDIOMÉTABOLIQUE, DIABÈTE ET OBÉSITÉ

CETTE CHARTE A ÉTÉ CRÉÉE ET ENTÉRINÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION, QUI L'A APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ, LORS DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2012.

Dernière modification : 20 mars 2019 (*Nouvel organigramme approuvé par les membres du CMDO*)

Approuvée par les membres du réseau le : 8 février 2018

Déposée au FRQS dans le cadre du concours le : mars 2018

SPÉCIFICATIONS

Pour assurer la transparence et l'équité, le réseau a adopté cette charte. En tant que composante du FRQS, aucune des dispositions de cette charte ne saurait contrevenir aux règles générales du FRQS en matière de support à la recherche.

Une modification aux règlements de la présente charte nécessite un endossement par le comité de direction du réseau et par le FRQS.

AVIS : LA FORME MASCULINE UTILISÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT DÉSIGNE AUSSI BIEN LE MASCULIN QUE LE FÉMININ ET EST UTILISÉE ICI À TITRE ÉPICÈNE DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1. NOM DU RÉSEAU

L'organisme porte le nom officiel de «**RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ CARDIOMÉTABOLIQUE, DIABÈTE ET OBÉSITÉ» (CMDO) - le titre du réseau est traduit en anglais par «**CARDIOMETABOLIC HEALTH, DIABETES AND OBESITY RESEARCH NETWORK» (CMDO).****

1.2. OBJECTIFS DU RÉSEAU

Mission : Le Réseau de recherche CMDO vise à développer la recherche en santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité, d'en transmettre le savoir et d'en valoriser les connaissances pour promouvoir la santé et la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Pour cela, le réseau soutiendra les différents secteurs de recherche, mobilisera les principaux acteurs concernés, favorisera l'émergence de partenariats et en maximisera les retombées.

Pour ce faire, le Réseau CMDO a comme objectifs stratégiques de:

- 1- **Promouvoir, établir et renforcer, par des mécanismes de rencontres et d'échanges scientifiques, les collaborations entre les équipes impliquées dans les différents axes de recherche du réseau;**
- 2- **Assurer la mise à disposition de ses membres des plateformes spécialisées et des services communs de recherche;**
- 3- **Augmenter la capacité du Québec à recruter et retenir des chercheurs performants;**
- 4- **Favoriser la formation;**
- 5- **Permettre l'établissement de partenariats internationaux;**
- 6- **Promouvoir le transfert des connaissances.**

1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le Réseau CMDO est un regroupement d'équipes de recherche œuvrant au Québec en recherche sur la santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité. Il constitue l'un des réseaux thématiques du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS). Ses objectifs consistent à favoriser particulièrement le maillage de la recherche, mais aussi à doter le Québec de moyens lui permettant de supporter des projets de recherche porteurs autant fondamentaux que cliniques nécessitant un large éventail d'expertises et de plateformes scientifiques et cliniques sur une base multicentriques. Par le développement de programmes intégrant de jeunes chercheurs et la formation d'étudiants au sein de ses initiatives, le Réseau CMDO favorisera également le recrutement et le succès de jeunes chercheurs de grand talent ainsi que l'émergence d'une relève scientifique de grande qualité.

Une caractéristique centrale de tous les programmes du réseau est le développement de partenariats institutionnels et privés afin d'atteindre les objectifs de financement. Ainsi, le réseau contribuera à des projets jugés les plus pertinents non seulement par les chercheurs du réseau mais également par

les institutions de recherche et nos partenaires privés. Un autre principe directeur sera celui de la convergence des objectifs et des investissements à de multiples niveaux afin de soutenir un petit nombre de projets à haut potentiel de retombées scientifiques. Finalement, le réseau vise à créer une force d'attraction de partenariats internationaux soutenant des collaborations scientifiques, des échanges étudiants, des transferts technologiques ainsi que des investissements de l'extérieur du Québec.

L'intégration des expertises scientifiques et cliniques individuelles des laboratoires de pointe participant au réseau, l'appui d'un arrimage solide aux infrastructures existantes et en devenir ainsi que le développement de cohortes élargies de patients sur une base multicentrique au Québec aura sans aucun doute un impact synergique fort sur l'avenir en santé de la population québécoise. Par conséquent, le réseau thématique de recherche sur la santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité, en plus de répondre aux exigences du FRQS et du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), répond également aux objectifs de la politique de santé et bien-être du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS).

2. DIRECTION DU RÉSEAU

Généralités

La direction générale du réseau est assurée par le directeur qui exerce le leadership nécessaire à la vitalité du réseau et à la pertinence et la qualité scientifique de ses activités.

Le directeur est appuyé dans cet exercice par ses trois directeurs-adjoints formant ainsi le comité exécutif (CE).

L'instance décisionnelle principale du réseau est le comité de direction (CD — formé des membres du CE et des directeurs des thèmes/axes) qui pilote le réseau avec le soutien du comité consultatif scientifique international (CI). Le CD a pour rôle d'assurer le leadership nécessaire afin que les activités en cours se réalisent selon les plans et les objectifs communs approuvés.

2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR

Rôles et responsabilités du directeur du réseau :

- administre le réseau, met en place les infrastructures et le personnel nécessaires pour une gestion et une coordination efficiente du réseau ;
- est imputable des décisions qui sont prises concernant le réseau envers l'Assemblée des membres du réseau et le Conseil d'administration du FRQS ;
- convoque et préside les différents comités mis en place au sein du réseau, incluant les assemblées générales des membres du réseau ;
- assure la transparence des nominations des membres du comité de direction et de leur participation efficace ;
- soutient dans leur rôle les responsables des axes ou des plateformes, le cas échéant ;
- s'assure de la participation active des membres du réseau lors des activités de ce dernier ;

- s'assure de la transparence des processus et des décisions en regard des activités du réseau et de la circulation de l'information parmi les membres ;
- avec les comités concernés, établit un plan d'action stratégique et veille à ce que les orientations stratégiques et scientifiques du réseau soient respectées ;
- établit un processus de révision des objectifs et des priorités du réseau ;
- fait respecter la charte du réseau ;
- voit au rayonnement scientifique du réseau sur la scène provinciale, mais également au niveau national et international ;
- développe et maintient les liens entre les acteurs des différents milieux académique, clinique, hospitalier, communautaire et gouvernemental, dont les partenaires financiers ;
- avec l'appui de l'établissement gestionnaire, gère le budget du réseau en allouant de façon efficace, équitable et transparente les fonds selon les décisions des comités du réseau et en tenant compte de l'atteinte des objectifs ;
- prépare les rapports demandés par le FRQS ainsi que la demande de renouvellement du réseau, le cas échéant, avec les membres des comités et la participation active des membres du réseau ;
- à la demande du FRQS, collabore aux diverses activités d'évaluation visant l'amélioration du programme de réseaux thématiques du FRQS ;
- collabore, le cas échéant, à toute demande de vérification visant à confirmer l'atteinte des objectifs et le respect du budget alloué.

2.2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRECTEURS-ADJOINTS DU RÉSEAU

- appuyer le directeur dans l'exécution de ses responsabilités ;
- participer au comité exécutif.

2.3. COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

Le comité exécutif appuie le directeur dans l'exercice du leadership nécessaire à la vitalité du réseau et à la pertinence et la qualité scientifique de ses activités. À la discrétion du directeur, le comité exécutif peut prendre des décisions rapidement lorsque les membres du comité de direction ne peuvent être réunis.

Composition du CE

- Le conseil exécutif est constitué de quatre membres soit le directeur et trois directeurs-adjoints qui l'assistent dans ses fonctions ;
- De façon général, ces membres représentent les quatre Facultés de médecine du Québec (Université McGill, Université de Montréal, Université Laval et Université de Sherbrooke) ;
- Seuls les membres réguliers du réseau peuvent siéger sur le comité exécutif.

Rencontres

- Se réunit au minimum six fois par année ;
- Les rencontres doivent être annoncées au moins deux semaines à l'avance ;
- En cas d'urgence, le directeur du réseau peut convoquer une réunion extraordinaire du CE à tout moment ;
- Peut décider de réunions par correspondance, vidéoconférence, conférence téléphonique ou tout autre mode de communication approprié.

2.4. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUELEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

Le directeur et les trois directeurs-adjoints assurent ensemble le fonctionnement du comité exécutif du réseau. Une large représentation interinstitutionnelle au comité exécutif est de mise (quatre différentes Faculté de médecine : Universités Laval, de Montréal, McGill et de Sherbrooke).

Suite à un appel de candidatures aux membres du réseau et consultation à l'interne du comité de direction, la liste de candidats potentiels au poste de directeur ou pour l'un des trois postes de directeurs-adjoints est soumise au vote lors d'une assemblée des membres (ou par voie électronique). Le choix est par la suite soumis pour approbation par le Conseil d'administration du FRQS. Le processus électoral est sous la supervision du comité de direction.

2.4.1. PROCESSUS DE NOMINATION DU DIRECTEUR ET DES DIRECTEURS ADJOINTS

La nomination du directeur et des directeurs-adjoints se fait selon le processus suivant :

1. La personne sortante du réseau informe la direction scientifique du FRQS par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l'appel de candidatures.
2. Le réseau lance un appel de candidatures parmi ses membres et un comité de sélection recommande un candidat; le comité de sélection doit inclure au moins deux membres du réseau qui ne sont pas membres du comité de direction.
3. L'Assemblée des membres entérine ensuite la recommandation de candidature.
4. La recommandation de candidature est envoyée à la direction scientifique du FRQS qui soumet alors ce dossier au Conseil d'administration du FRQS pour approbation. Le dossier envoyé au FRQS doit comprendre le curriculum vitae du candidat recommandé ainsi qu'une lettre officielle du comité de direction du réseau, signée par le directeur en place. Cette lettre, adressée au directeur scientifique du FRQS, doit présenter la recommandation de candidature et décrire le processus de sélection spécifiant que les membres du réseau sont en accord avec cette décision;
5. La direction scientifique du FRQS informe ensuite la direction du réseau de la décision du Conseil d'administration du FRQS;
6. Une déclaration relative aux conflits d'intérêts chez les directeurs de réseaux, est remplie au moment où la personne entre en fonction. Le directeur dépose aussi une nouvelle déclaration chaque fois qu'une nouvelle situation rend inexacte sa dernière déclaration;

2.4.2. DURÉE DU MANDAT ET RENOUELEMENT DU DIRECTEUR

Le FRQS recommande que la durée du mandat du directeur soit de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Une rotation entre les différentes équipes et universités est souhaitable.

Afin de faciliter le transfert des responsabilités au nouveau directeur, le mandat du directeur sortant du réseau prend fin normalement au moins six mois à un an avant le renouvellement de la subvention du réseau. Cette période de transition n'est pas comptabilisée dans la durée du mandat du nouveau directeur. L'ancien et le nouveau directeur collaboreront à la préparation de la demande de renouvellement. Il est également souhaitable que le directeur sortant, selon ses disponibilités et à la

demande de la nouvelle direction, demeure au sein du comité de direction du réseau pour l'année suivante, comme membre *ex-officio*.

En cas de démission du directeur avant la fin de son mandat, le comité de direction peut proposer une candidature au FRQS pour une personne qui restera en poste pour la partie non écoulée du mandat, si celle-ci est de moins de deux (2) ans. Dans ce cas, le comité de direction nommera un des trois directeurs-adjoints en tant que directeur par intérim. Si la période restante du mandat est de plus de deux (2) ans, un processus de nomination formel devra prendre place.

En cas d'incapacité temporaire du directeur d'exercer ses fonctions, le CE pourra assumer conjointement la fonction du directeur si nécessaire.

2.4.1. DURÉE DU MANDAT ET RENOUELEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS

La durée d'un mandat de directeur-adjoint est de quatre (4) ans, renouvelable.

En cas de démission d'un directeur-adjoint en cours de mandat, un intérim sera nommé par le CD si le mandat restant est de moins de deux (2) ans. Si la période restante du mandat est de plus de deux (2) ans, un processus de nomination formel devra prendre place.

2.5. BUREAU DE DIRECTION

Le bureau de direction comprend le directeur du réseau, le coordonnateur scientifique et le personnel administratif qui leur sont assignés.

2.5.1. COORDONNATEUR SCIENTIFIQUE

Le directeur du réseau, suite à l'approbation du CD nomme un coordonnateur scientifique. Ce dernier, n'étant pas un membre chercheur du réseau, appuie le directeur et les membres du comité de direction dans leurs tâches scientifiques.

Le coordonnateur scientifique:

- assure la gestion administrative quotidienne du réseau;
- gère les données essentielles telles que les *curriculum vitae/profil* des membres et la liste des membres, en collaboration avec le directeur du réseau;
- met à jour le bottin des membres à tous les 2 ans (au minimum à tous les quatre ans);
- assume, avec l'exécutif, le suivi budgétaire de la subvention générale accordée annuellement au réseau;
- assiste le directeur du réseau dans la préparation des réunions de l'exécutif, du comité de direction, à l'assemblée générale et, si possible, aux comités scientifiques réalisés au besoin et écrit les PV de ces réunions;
- assiste les membres de l'exécutif dans la préparation des rapports à caractère scientifique et la documentation associée à la gestion du réseau (ex. transfert de fonds);
- participe activement à la recherche de fonds et à la création de projets collaboratifs, multidisciplinaires, multicentriques et interuniversitaires;
- s'assure que l'information sur les activités scientifiques du réseau soit transmise aux membres et participe à ces mêmes activités;
- assiste le directeur dans l'organisation et la coordination de la Réunion annuelle, de l'atelier de travail annuel et du camp d'hiver;
- fait le suivi des dossiers des activités du réseau;
- veille à l'application des décisions de la direction;
- soutient les directeurs de thèmes/d'axes dans leurs fonctions administratives;

- offre un soutien organisationnel et de coordination adéquate aux différents comités du réseau, aux équipes de développement de projets ou à tout autre comité *ad hoc*;
- participe activement au développement de collaborations;
- répond aux demandes d'information des membres et des partenaires concernant les activités du réseau et les services offerts par le réseau;
- fait la mise à jour des éléments à contenu scientifique du site WEB (www.rrcmdo.ca) et dans la publication des activités du réseau;
- recherche et génère de l'information pertinente pour les membres et la diffuse (ex. infolettre).
- reçoit les demandes de subventions et les applications pour les concours de formation et les transmet au comité de direction;
- maintient un lien constant avec les responsables du programme réseau thématique du FRQS;
- contribue à toute autre tâche jugée nécessaire par le comité de direction afin d'assurer l'efficacité fonctionnelle du réseau.

2.5.2. PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le personnel administratif est rattaché au directeur du réseau. Le directeur a la responsabilité de choisir le mode d'organisation du support administratif selon les règles de son établissement d'affiliation. Le personnel administratif assiste le directeur et le coordonnateur dans l'administration du réseau (ex. gérer le budget, procéder aux activités budgétaires, communications administratives, secrétariat etc.).

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

3.1. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'Assemblée des membres est composée de tous les membres réguliers d'un réseau. Tous les membres du réseau peuvent être invités à participer aux assemblées, mais seuls les membres réguliers ont un droit de vote. Le quorum est atteint lorsque 25% des membres réguliers sont présents et les décisions sont prises à la majorité des voix. De manière générale, le directeur du réseau convoque l'Assemblée des membres au moins une fois par an (présence physique), habituellement à l'occasion de la Réunion scientifique annuelle du réseau. De façon exceptionnelle, si les deux tiers des membres réguliers l'exigent, une assemblée des membres extraordinaire peut-être convoquée par les membres eux-mêmes.

Lors des prises de décision simples, l'assemblée des membres peut prendre la forme d'assemblées générales virtuelles. C'est-à-dire que la documentation est envoyée par courriel aux membres leur demandant d'effectuer leur vote électroniquement ou en faisant parvenir leur réponse au coordonnateur du réseau;

Certaines responsabilités incombent à l'Assemblée des membres, dont :

- contribue à la vitalité du réseau;
- entérine la recommandation de la candidature du directeur du réseau lors d'un changement de direction;
- approuve les nominations des membres du comité de direction (par vote secret);
- approuve annuellement les grandes orientations et les stratégies prioritaires du réseau, incluant les grandes orientations budgétaires;
- entérine les statuts et les règlements de la charte ainsi que les modifications qui y sont apportées;
- approuve le rapport de progrès annuel du réseau envoyé au FRQS;
- prend décision sur les questions soumises par le comité de direction;

3.2. RÈGLES GÉNÉRALES DES COMITÉS

- Un souci de représenter différentes universités québécoises en recherche devrait prévaloir lors de la nomination des membres d'un comité;
- Le mandat des directeurs et des membres de comité correspond au cycle de renouvellement de la subvention octroyée par le FRQS, soit en général, quatre ans, et est renouvelable;
- Toutes les décisions sont généralement prises par consensus. Si nécessaire, les décisions sont prises par vote à la majorité simple;
- Si, à l'occasion d'un comité, un membre dudit comité se retrouve en conflit d'intérêt ou en apparence de conflit d'intérêt, il doit en aviser le directeur du réseau et s'engage dès lors à ne pas participer au débat, ni à influencer, de quelque manière que ce soit, les autres membres de ce comité;
- L'absence non motivée d'un membre à deux réunions consécutives dûment convoquées peut justifier que le comité de direction demande un remplacement auprès des membres du réseau;
- L'exécutif, appuyé par le comité de direction, peut exiger, par vote unanime la démission d'un membre qu'il juge agir en conflit d'intérêt ou à l'encontre de la mission du réseau;
- Les membres du comité exécutif ou du comité de direction ne peuvent se faire remplacer aux réunions (sauf en cas d'absence prolongée);
- Le quorum requis pour les réunions en général est de 50 % plus un, alors que pour les réunions de l'Assemblée générale, il est de 25 % des membres réguliers.

3.3. COMITÉ DE DIRECTION (CD)

L'instance principale décisionnelle du réseau est le comité de direction (CD — formé des membres du CE ainsi que des directeurs de thèmes/d'axes) qui pilote le réseau avec le soutien du comité consultatif scientifique international (CI). C'est le comité de direction qui approuve et régit toutes les décisions prises dans le cadre du Réseau CMDO.

3.3.1. COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION (CD)

- Seuls les membres réguliers du réseau peuvent siéger sur le comité de direction.
- Les membres votants du comité de direction sont :
 - les membres du CE (4 – le directeur et les trois directeurs-adjoints) ;
 - les directeurs des différentes thématiques de recherche du réseau (3) ;
 - des directeurs des axes de recherche du réseau (4).
- Dans le cadre de ses fonctions, le coordonnateur scientifique participe également aux activités du comité, à titre de membre non-votant.
- Le CD peut s'adjoindre tout membre supplémentaire jugé nécessaire à titre de membre conseil (personnes-ressources pour des mandats spécifiques et ponctuels) sans droit de vote ;
- Il peut être également souhaitable qu'un représentant étudiant soit invité par le CD, à titre de membre observateur.
- Tout poste laissé vacant au comité de direction (ex. démission) doit être comblé par intérim en attendant que soit entérinée la désignation du nouveau membre selon le processus de nomination approprié. Le choix du membre par intérim est décidé par le comité lui-même;

3.3.2. FONCTIONS DU COMITÉ DE DIRECTION (CD)

Globalement, le comité de direction veille à un fonctionnement équitable et transparent du réseau et a pour rôle d'appuyer le directeur (et les directeurs-adjoints), notamment en ce qui concerne :

- l'administration du réseau;
- la mise en place et la révision des activités du réseau afin de s'assurer de la réalisation des objectifs et du plan d'action stratégique;
- l'approbation de la planification budgétaire et de l'utilisation optimale du budget, selon les recommandations du CE, et le suivi régulier des dépenses liées aux activités du réseau;
- le choix et l'évaluation des axes et des ressources communes et la nomination de leurs responsables après consultation des membres;
- la révision périodique de la charte.

Le CD a comme fonction plus spécifique :

Recherche, développement et partenariat

- propose les grandes orientations, initiatives stratégiques et priorités de recherche du réseau;
- développe une vision de la recherche à court, moyen et long terme afin d'adapter les programmes soutenus par le réseau aux problématiques en santé cardiométabolique, diabète et obésité;
- assure le leadership nécessaire au dynamisme et à la vitalité du réseau, à la participation active des membres, à la pertinence, à la coordination et à la qualité scientifique des activités, tel que stipulé dans les règlements du FRQS;
- assure une représentativité de diverses disciplines intéressées par la santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité;
- veille à l'atteinte des objectifs définis dans le programme de recherche du réseau;
- maintient à tous les niveaux un équilibre entre les sciences fondamentales, la recherche clinique, la recherche dans le système de santé ainsi qu'au niveau de la santé publique;
- stimule les échanges et la collaboration scientifique dans le réseau;
- renforce le maillage intra- et inter-réseaux, crée des partenariats favorisant un financement externe du réseau et veille à leur durabilité;
- est responsable de la mise en place des ressources nécessaires pour une coordination efficiente du réseau;
- favorise l'utilisation des ressources du réseau parmi les membres;
- détermine les axes de recherche du réseau;
- est attentif aux demandes du secteur de la santé et identifie les problèmes cliniques à résoudre;
- évalue, crée ou supprime un regroupement stratégique, une infrastructure, un service commun;
- fait la promotion de la recherche transdisciplinaire et multicentrique;
- réalise des activités de formation de la relève;
- nomme les responsables des stratégies prioritaires;
- est maître d'œuvre pour l'organisation de la Réunion scientifique annuelle.

Diffusion de l'information

- élabore et propose un calendrier d'activités scientifiques et académiques jugé nécessaire (réunions scientifiques, symposiums, convocations publiques) pour les membres du réseau (thème/axe) et la communauté scientifique locale, nationale et internationale, puis les organise;
- fait le relevé des publications du réseau;
- diffuse aux membres des mises à jour des activités, des ressources disponibles, un rapport annuel des activités scientifiques et administratives du réseau, entériné par le comité de direction, et transmis au FRQS;
- diffuse aux membres toute modification aux statuts et règlements généraux approuvés par l'assemblée générale;

- convoque l'assemblée générale (présence physique) au moins une fois par année, soit à la Réunion scientifique annuelle du réseau. Par contre, d'autres assemblées dites virtuelles ont lieu lorsqu'un vote électronique est demandé aux membres. Dans ce cas, une présence physique n'est pas requise.

Administration

- s'engage à participer activement à l'administration du réseau;
- reçoit les rapports scientifiques et financiers de tous les comités (thèmes/axes) du réseau et y formule des recommandations dans le respect des règles éthiques;
- procède à l'élaboration du budget en fonction des plans stratégiques du CMDO et le soumet au FRQS;
- participe à la rédaction et approuve les procès-verbaux (PV), les rapports et les protocoles de demandes de renouvellement de subvention ou tout autre document soumis au FRQS;
- détermine les politiques de fonctionnement et les critères d'allocation des fonds;
- constitue tout comité *ad hoc* jugé nécessaire pour l'aider dans ses fonctions;
- en cas de conflit, analyse la situation et effectue les recommandations nécessaires auprès des parties impliquées et suit leur mise en œuvre.

Rencontres

- Se réunit au minimum trois fois par année et les rencontres doivent être annoncées au moins un mois à l'avance;
- En cas d'urgence, le directeur du réseau peut convoquer une réunion extraordinaire du CD à tout moment;
- Peut décider de réunions par correspondance, vidéoconférence, conférence téléphonique ou tout autre mode de communication approprié.

3.4. COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL (CI)

Composition

- Un minimum de trois chercheurs externes au réseau, en fonction de leur domaine d'activité et de leur qualité d'expertise scientifique.
- Ce sont des chercheurs d'expérience reconnus internationalement et toujours actifs dans le domaine de la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité.
- Ces chercheurs aguerris sont nommés par le comité de direction.

Fonctions

- conseille le comité exécutif du réseau à propos des orientations scientifiques générales et de ses programmes de soutien à la recherche;
- apporte une vision mondiale des opportunités en recherche dans les domaines de la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité;
- consulte les rapports d'activités scientifiques et financiers du réseau et émet tout avis scientifique qu'il juge utile à la bonne conduite des activités ainsi qu'à l'atteinte des objectifs du réseau.

Rencontre

- Le CI se réunit au minimum une fois par année, avant l'énoncé des priorités pour l'année suivante lors de l'assemblée annuelle des membres.

4. MEMBRES

4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

Admissibilité et recrutement

Toute personne active en recherche au Québec dans le domaine de la santé cardiométabolique, du diabète et de l'obésité ou dans tout autre domaine qui y est relié peut devenir membre du réseau.

Demande d'adhésion : membres réguliers, associés et invités (chercheurs)

- Pour devenir membre du réseau, le candidat doit soumettre sa candidature par voie électronique (<http://www.rrcmdo.ca/devenir-membre/>; 1) lettre d'intention indiquant les motifs de sa demande d'admission, son expertise et précisant son engagement à participer aux activités du réseau ; 2) un curriculum vitae version FRQS (avec la section *Contributions détaillées*) et ainsi que 3) la liste de tous les membres de son laboratoire en indiquant Nom, statut (Stagiaire, MSc, PhD, Résident, Post-doctorat, professionnel, etc.) ainsi que leur courriel respectif;
- L'examen des demandes d'adhésion est fait par le comité exécutif qui en détermine l'acceptabilité;
- Dans le cas d'une acceptation, le directeur détermine alors son statut au sein du réseau;
- Le candidat est informé par écrit (courriel) de son acceptation ou refus;
- L'adhésion au Réseau CMDO est gratuite pour tous les membres;
- Le mandat est d'au plus quatre ans (renouvellement du réseau) et est renouvelable;

Les membres de l'équipe deviennent membres en même temps que leur directeur de recherche. Les nouveaux membres de l'équipe doivent faire la demande par écrit (courriel) pour confirmer leur engagement, à moins que le directeur ait d'emblée mentionné tous les membres de son laboratoire (avec leur statut et courriel) dans sa demande électronique.

Les membres patients-partenaires doivent faire la demande par écrit (courriel) pour confirmer leur engagement.

4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

Afin d'assurer la meilleure représentation possible des spécialistes en santé cardiométabolique, du diabète et de l'obésité ainsi que la réalisation de sa mission propre, le réseau encourage l'adhésion des membres suivants :

Membre - Régulier (MR). Un membre régulier est un chercheur répondant au statut de chercheur autonome du FRQS tel que décrit dans les Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec et qui est engagé activement dans la recherche en santé cardiométabolique, le diabète ou l'obésité. Il est chercheur régulier dans un des centres de recherche, institutions, ou universités reconnus par le FRQS, contribue et est habilité à encadrer la formation d'étudiants aux cycles supérieurs et publie dans des revues avec comités de pairs. Le statut de membre régulier est également reconnu aux chercheurs de collèges, titulaires d'un doctorat et détenant un poste dans un établissement collégial québécois. Il a accès à l'ensemble des programmes mis de l'avant par le réseau. Il s'implique activement dans les activités scientifiques du réseau, ainsi que la réalisation des

projets communs: outils communs de recherche, projets pilotes, études de faisabilité et projets structurants. Seul le statut de membre régulier confère le droit de vote à l'Assemblée des membres.

Membre - Associé (MA). Le membre associé s'intéresse aux activités du réseau mais n'a pas nécessairement le profil complet d'un chercheur autonome. Il peut être (i) un clinicien ou autre professionnel de la santé impliqué dans des activités de recherche du réseau, (ii) un chercheur autonome dont les thèmes de recherche ne sont pas représentés au sein des axes, ou (iii) finalement toute personne (ex. un gestionnaire), représentant une organisation ou non, qui collabore au développement ou à la réalisation des activités du réseau. Il n'a pas nécessairement obtenu de subvention de recherche par un organisme reconnu par le FRQS ou en a obtenu auprès d'organismes non-reconnus. Un utilisateur de connaissances intéressé par les activités du réseau pourrait être admissible dans cette catégorie. Il ne peut pas recevoir directement des fonds du réseau. Pour ce faire, il doit collaborer avec un chercheur régulier pour bénéficier, à titre d'associé, à toute forme de support financier. Il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale.

Membre - Professionnel de recherche (MPR). Le membre professionnel de recherche s'intéresse aux activités du réseau mais n'a pas le profil d'un chercheur autonome. C'est un assistant ou agent de recherche, participant à temps complet à des projets de recherche sur la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité.

Membre – Étudiant, résident et stagiaire (MERS). Les étudiants des 2^e, 3^e cycles universitaire inscrits dans un établissement, les médecins résidents, les stagiaires postdoctoraux ou les professionnels de la santé engagés dans un programme de formation en recherche avec un membre régulier du réseau sont admissibles à devenir membres du réseau. Un étudiant de 1^{er} cycle effectuant un stage de recherche sous la direction ou la co-direction d'un membre chercheur peut être membre étudiant pendant la période de son stage. Tous ces membres, lorsque dûment inscrits, sont admissibles aux programmes de formation du réseau. Ils sont inscrits automatiquement suite à l'inscription officielle comme membre du réseau de leur directeur de recherche (ce dernier doit fournir la liste des membres de son laboratoire afin de les ajouter aux diverses listes de distribution). Les membres étudiants, résidents et stagiaires sont par conséquent encadrés par un membre régulier ou associé qui doit soutenir leur demande d'adhésion. Ils doivent également démontrer un intérêt pour les activités du réseau et y participer régulièrement. Ils n'ont pas droit de vote à l'assemblée générale.

Membre - Invité (MI). Un membre invité est un chercheur autonome hors réseau ou hors Québec qui participe occasionnellement, ou pour une période donnée, aux activités du réseau ou aux recherches d'un des chercheurs réguliers. Il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale.

Membre – Patient-Partenaire (MPP). Un membre patient-partenaire est un patient québécois ayant un intérêt pour la recherche dans les domaines de la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité et qui désire être informé des activités du CMDO. Il ne peut pas recevoir de fonds du réseau et il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale.

Liste de distribution – Infolettre publique (MIP). Toute personne ajoutée à la liste de distribution Infolettre publique n'est pas membre du réseau. Elle a un intérêt pour la recherche québécoise dans les domaines de la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité et désire être informé des activités du CMDO par courriel. Elle ne peut pas recevoir de fonds du réseau et elle n'a pas droit de vote à l'assemblée générale.

4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Tous les membres du réseau, sans égard à la catégorie de membre :

- reçoivent les communications du réseau :

- accès à l'information mise en ligne (www.rrcmdo.ca);
- accès à l'infolettre (communications périodiques par courriel) ;
- accès au rapport annuel émis par le réseau;
- contribuent à la vitalité du réseau :
 - Le réseau s'attend à une collaboration scientifique ainsi qu'à la participation des membres à ses activités scientifiques et promotionnelles (ex. recrutement de nouveaux membres, renouvellement de la subvention, définition de la programmation de recherche, révision scientifique, affichages des annonces, distribution des déliants);
 - Tous les membres veillent au rayonnement scientifique du réseau dans des congrès nationaux et internationaux ainsi qu'auprès des industries, des universités et autres organismes;
- s'engagent à collaborer aux activités de planification et d'évaluation du réseau en fournissant les informations demandées par celui-ci;
- reconnaissent la contribution du réseau dans leurs publications et communications quand ils bénéficient d'un soutien du réseau;
- s'engagent à respecter la Politique sur la conduite responsable en recherche;

Le statut d'un membre peut changer selon son cheminement professionnel.

Tout membre ne désirant plus faire partie du réseau doit soumettre son désistement au coordonnateur scientifique par écrit (courriel).

Le statut de membre **RÉGULIER** confère :

- le droit de vote à l'Assemblée des membres ;
- un accès privilégié aux activités et aux ressources du réseau ;
- la possibilité d'obtenir une subvention du réseau ;
- la possibilité d'accéder à des fonctions administratives au sein du réseau.

Responsabilités particulières pour les membres **RÉGULIERS** :

- ✓ participer régulièrement aux activités de réseautage et de transfert des connaissances du réseau ;
- ✓ apporter leur concours aux différents comités et au développement du réseau;
 - Si un membre régulier refuse de participer à l'évaluation des applications des Initiatives CMDO plus de deux fois consécutive (une fois par an), ceci entraînera la modification de son statut à membre Associé et ce, jusqu'à une prochaine participation comme évaluateur.
- ✓ encourager la participation de leur équipe aux activités du réseau (ex. colloques Réunion scientifique annuelle, programmes de formation);

- Au minimum, un représentant pour chaque équipe d'un membre Régulier du CMDO (ex. soit un étudiant, un professionnel de recherche, le chercheur, etc.) devra participer à la Réunion scientifique annuelle. Si une équipe n'est pas représentée à deux réunions annuelles consécutives, le membre Régulier verra son statut modifié à membre Associé et ce jusqu'à une prochaine participation à la Réunion annuelle (l'année suivante ou ultérieure);
- ✓ s'engager à fournir au comité de direction, avec diligence et en respectant les échéances, toutes les données requises pour le bon fonctionnement du réseau (mise à jour de leur profil de chercheur, publications et octrois, curriculum, rapports financiers et de progrès scientifiques des subventions CMDO);

Le statut de membre **ASSOCIÉ** confère :

- la possibilité de participer aux activités du réseau et de bénéficier de certaines ressources du réseau;
- la possibilité de participer à l'assemblée des membres, mais sans droit de vote.

Le statut de membre **ÉTUDIANT, RÉSIDENT ET STAGIAIRE** confère :

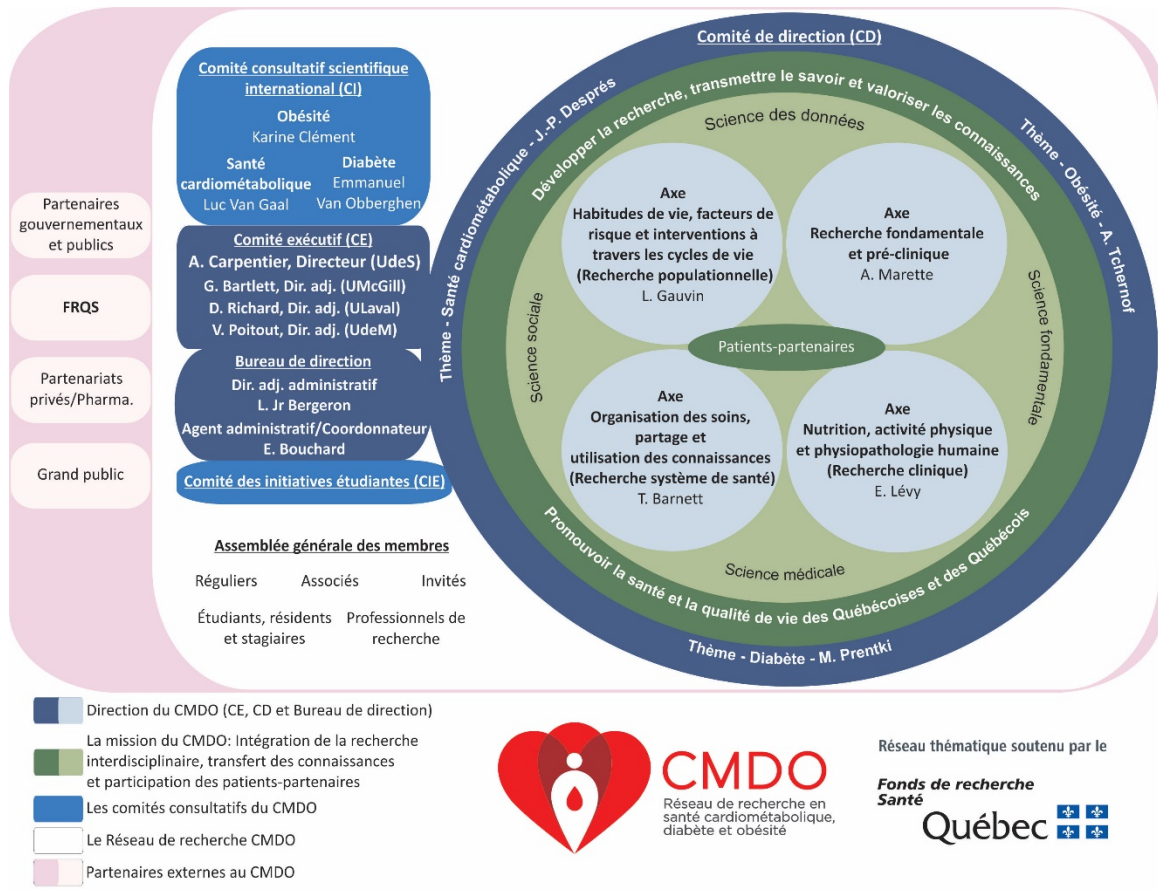
- un accès privilégié aux activités et aux ressources du réseau;
- la possibilité de participer à l'assemblée des membres, mais sans droit de vote.

Restrictions des privilèges des membres

- Seuls les membres réguliers (MR) peuvent faire des demandes de subventions aux programmes du réseau;
- Seuls les étudiants, résidents et stagiaires (MERS) faisant parti d'une équipe d'un membre régulier peuvent faire des demandes sur des activités de formation aux programmes du réseau;
- Les membres réguliers ont un accès privilégié aux services communs de recherche, alors que tous les autres membres peuvent l'avoir à titre de co-chercheur dans un projet conjoint avec un membre régulier;
- L'absence de toute activité scientifique ou de contribution au sein du réseau pour une période de 12 mois peut entraîner un changement de statut ou une fin d'adhésion du chercheur. Toutefois, si le chercheur reprend ses activités de recherche, il pourra demander de redevenir membre du réseau;
- Tout membre doit renouveler son statut six (6) mois avant le moment du dépôt de la demande de renouvellement du réseau. Le statut de chacun des membres est ainsi révisé à tous les deux ans et/ou au moment du renouvellement de la subvention du réseau.

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

5.1. ORGANIGRAMME DU RÉSEAU CMDO



5.2. REGROUPEMENTS : THÈMES ET AXES DU RÉSEAU

- Dans sa structure actuelle, les activités scientifiques du réseau sont réparties selon les 3 regroupements stratégiques (thèmes) suivants : 1) **santé cardiométabolique**; 2) **diabète**; et 3) **obésité**;
- Chaque thème regroupe un nombre de chercheurs activement engagés dans ce domaine précis de recherche;
- De plus, les activités scientifiques du réseau sont réparties selon quatre axes qui recoupent les thèmes de recherche, et qui sont :
 1. **Recherche fondamentale et pré-clinique**;
 2. **Nutrition, activité physique et physiopathologie humaine (Recherche clinique)**;
 3. **Habitudes de vie, facteurs de risque et interventions populationnelles à travers les cycles de vie (Recherche populationnelle)**;
 4. **Organisation des soins, partage et utilisation des connaissances (Recherche dans le Système de santé)**;
- Tout membre est fortement encouragé à collaborer aux activités de plusieurs thèmes/axes stratégiques;

- Les directeurs d'une thématique/d'un axe peuvent créer des sous-comités (comités scientifiques *ad hoc*), selon la nécessité, pour assurer la gestion et la coordination des mandats spécifiques du comité de direction;
- Les sous-comités peuvent également s'adjoindre des personnes-ressources;

Les thèmes et les axes forment un tout et sont par conséquent en constante communication, favorisant ainsi des projets de recherche translationnels et inter-sectoriels.

5.3. DIRECTEURS DES THÈMES ET DES AXES

5.3.1. NOMINATION DES DIRECTEURS DE THÈME/AXES

La procédure d'élection d'un directeur d'un thème ou d'un axe est la suivante:

- La période de mise en candidature du poste vacant est de deux semaines et est ouvert à tous les membres réguliers;
- La liste des candidats sélectionnés par le CD est soumise au vote par courrier électronique aux membres du réseau;
- Le vote est secret et se fait dans les quinze jours suivants la date de l'envoi de la liste. Le candidat qui recueille la majorité relative des voix exprimées est élu;
- La direction du FRQS est avisé du changement;
- En cas d'absence prolongée (>6mois), un "représentant désigné" est nommé en tant que directeur par intérim par les membres réguliers du thème/de l'axe;
- Le comité de direction entérine la nomination du "représentant désigné";
- Le "représentant désigné" vote à la place du directeur du thème/de l'axe en l'absence de celui-ci.

5.3.2. RÔLES DES DIRECTEURS DE THÈME/AXES

Recherche, développement et partenariats

Le directeur d'un thème/d'un axe :

- voit à l'application des politiques, à l'atteinte des objectifs et au dynamisme de son thème/axe respectif;
- suscite des projets de recherche multicentriques et multidisciplinaires et stimule les collaborations entre les chercheurs de son thème/axe et avec les autres, le cas échéant;
- supervise et stimule les travaux des équipes de développement de projet afin d'obtenir des fonds auprès d'organismes de pairs reconnus par le FRQS pour assurer la pérennité financière de projets basés sur les infrastructures du réseau;
- permet au comité de direction d'avoir une connaissance précise des activités de leur regroupement stratégique (thème/axe), des problèmes qui s'y posent et des besoins qui s'y font sentir;
- est à l'affut des opportunités de financement (partenariats) et favorise le maillage entre les chercheurs et la communauté.

Transfert de connaissances et promotion

- facilite l'échange et le partage d'informations sur les infrastructures ainsi que les services communs disponibles;
- organise des symposiums et des journées scientifiques spécifiques à son thème/axe;
- encourage le recrutement d'étudiants affiliés et de nouveaux membres;
- assure le leadership nécessaire à la vitalité de leur entité, à la participation active de ses membres, à la pertinence et à la qualité scientifique des activités;
- est responsable de promouvoir le rayonnement de leur entité à l'intérieur et hors réseau;

- fait la promotion d'informations pertinentes et de publications communes (Intra- et Inter-thème/axe) au comité de direction qui en assume la diffusion à tout le réseau.

Administration

- Siège sur le comité de direction;
- doit prendre les décisions en considérant l'intérêt de l'ensemble des chercheurs et des projets du réseau, et non seulement l'intérêt des chercheurs et des projets de leur regroupement stratégique d'appartenance;
- est responsable de la gestion du budget en conformité avec les politiques du réseau et du FRQS;
- soumet à la direction, à la fin de l'année budgétaire, un rapport scientifique sur les activités de son thème/axe ainsi que des recommandations pour la répartition budgétaire des fonds pour l'année suivante;
- s'engage à fournir au comité de direction toutes les données requises pour son bon fonctionnement.

5.4. ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES PRINCIPALES

- **Réunion scientifique annuelle de la SQLNM, du Réseau CMDO et du Congrès COLoSUS :**
 - La Réunion scientifique annuelle conjointe du Réseau CMDO, de la Société Québécoise de Lipidologie, Nutrition et Métabolisme (SQLNM) et la plateforme de recherche 'Complications of Obesity at Laval and Sherbrooke Universities' (COLoSUS) a lieu en février et accueille plus de 200 participants (cliniciens/chercheurs, étudiants, stagiaires au postdoctorat, résidents, professionnels de recherche, infirmières, etc.) du CMDO et de l'extérieur du Québec. C'est une occasion privilégiée pour catalyser le réseautage avec des présentations orales et par affiches de l'ensemble des équipes de CMDO et de la SQLNM ainsi que de nombreux conférenciers invités locaux et internationaux.
- **Camp d'hiver du Réseau CMDO :**

Le Camp d'hiver est une formation intensive de quatre jours en ateliers interactifs avec des conférenciers de renommée internationale. Cette formation à la recherche translationnelle intègre les trois thèmes principaux du réseau (la santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité), la recherche orientée vers le patient ainsi que les quatre axes de recherche du CMDO.

 - Les étudiants au doctorat, résidents, stagiaires postdoctoraux, ainsi que les professionnels de recherche de tous les membres réguliers du réseau sont invités à participer à ce camp.
 - Avec la tenue du Camp d'hiver qui précède le congrès, nous soulignons en février de chaque année, **la semaine québécoise francophone réservée au transfert de connaissances sur la santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité!**
- **Atelier de travail annuel du Réseau CMDO :**
 - Le CMDO organise annuellement un atelier de travail afin de discuter des enjeux majeurs du moment en lien avec les services de santé (système de santé) et la santé populationnelle. L'atelier est un moyen de se concerter et de partager nos savoirs et nos évaluations. Les thématiques spécifiques et les objectifs sont déterminés conjointement avec les parties prenantes qui souhaitent contribuer à l'organisation. L'intégration de perspectives provenant de la communauté internationale nous

apparaît souhaitable. Par conséquent, cet atelier réuni un groupe de réflexion (de type « comité d'experts ») incluant plusieurs partenaires d'intérêt (par exemple l'unité soutien de la SRAP du Québec, l'ISQ, les responsables de l'initiative de démocratisation des données au Québec, l'INSPQ, l'INESSS) pour faire le bilan des données disponibles et de celles qui sont requises pour mieux promouvoir les saines habitudes de vie au Québec.

- **Congrès de la Chaire internationale sur le risque cardiométabolique (ICCR) sur les maladies cardiométaboliques chroniques sociétales :**
 - Le Réseau CMDO est associé à la Chaire de recherche internationale sur le risque cardiométabolique (directeur : Jean-Pierre Després). Cette chaire organise annuellement un congrès international et le réseau y participe, par ses membres conférenciers ou participants. Plus de 400 participants sont attendus chaque année. De plus, une activité grand public est toujours organisée en parallèle du congrès.

- **Échanges internationaux :**
 - Le réseau organise régulièrement (de façon ponctuelle) des concours pour des formations qui se traduisent en échanges étudiants à l'international. Le CMDO a des liens établis avec l'*Institute of Cardiometabolism And nutrition* (ICAN à Paris), Action Diabète Canada, la *Danish Diabetes Association* (DDA au Danemark) et l'Association Française d'étude et de recherche sur l'obésité (AFERO à Toulouse).

5.5. OUTILS COMMUNS DE RECHERCHE : INFRASTRUCTURES, PLATEFORMES, SERVICES COMMUNS DE RECHERCHE

Les outils communs de recherche (infrastructure, plateforme, service, modèles animaux, appareils, expertises, etc.) facilitent le développement et la réalisation des projets de recherche tout en minimisant leur coût.

Le réseau ne finance pas les outils communs de recherche. Par contre, il les valorise, leur assure une meilleure visibilité et facilite leur accès pour les membres du CMDO et la communauté scientifique québécoise :

- Un registre d'outils communs de recherche est tenu à jour par le coordonnateur scientifique :
 - Les outils sont identifiés par le coordonnateur, par les membres du CMDO ou par le responsable de l'outil commun;
 - Un responsable est identifié pour chaque outil et fait le lien entre les membres du réseau et le service offert;
 - Des offres de services préférentiels sont parfois offertes aux membres CMDO;
- Le registre des outils communs de recherche est publicisé sur le site web du réseau (www.rrcmdo.ca);
- Le coordonnateur scientifique agit aussi comme personne-ressource afin de guider les membres ou les chercheurs externes vers les outils de recherche communs.

Le réseau offre un Outils de réseautage interactif pour la recherche (Outils RIR - <http://www.rrcmdo.ca/outils-rir/>): L'objectif principal de cet outil est de catalyser la recherche collaborative au sein du Réseau CMDO et de rendre plus compétitifs les chercheurs du réseau. Il

permet d'identifier toutes formes de ressource ou d'expertise disponibles parmi les membres du réseau pour faciliter les recherches de collaborateurs potentiels.

6. RÈGLES DE FINANCEMENT

6.1. POLITIQUE DE FINANCEMENT

Généralités

- Le FRQS octroie chaque année une subvention globale au réseau pour une période allant du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.
- Le CE est chargé de réunir toutes les propositions dans un projet global de ventilation budgétaire et le présenter au comité de direction qui détermine les enveloppes de fonds disponibles pour les différents financements offerts par le réseau;
- Les décisions budgétaires de l'administration et de la coordination générale du réseau sont faites par le CD;
- Un comité *ad hoc* de l'étude du budget peut être mis sur place par le comité de direction pour examiner le budget afin de lui faire des propositions, seulement dans le cas où le FRQS n'aurait pas un tel comité déjà en place;
- Toutes les demandes de subvention sont communiquées à la coordination du réseau;
- Chacun des responsables des regroupements stratégiques supervisent l'utilisation du budget en ce qui concerne leur secteur d'activité.

6.2. SÉLECTION DES PROJETS ET DES SERVICES COMMUNS

- Le réseau favorisera toujours des projets ayant une possibilité d'appariement de fonds et des intérêts internationaux;
- Le réseau soutient, gère et finance diverses activités telles que : projets de recherche, colloques, publicisation de plateformes, développement d'outils, activités de formation;
- La nature et les objectifs de ces activités de même que les modes de gestion sont consignés dans un règlement approuvé par le comité de direction et mis à jour au besoin ;
- Les critères de sélection s'appliquent aux demandes de subvention et d'utilisation des ressources.

6.3. SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE RÉSEAU :

Toutes les subventions octroyées doivent cadrer avec la mission et les priorités du Réseau CMDO et les critères du FRQS. Le réseau octroi des subventions pour des projets tels que:

- Projets porteurs et initiatives stratégique intercentres ou internationales;
- Activités de soutien à la formation et au transfert des connaissances;
- Étude de faisabilité;
- Subvention de démarrage ou de parachèvement d'un projet;
- Coordination et diffusion.

Les subventions octroyées par le réseau se font généralement par le biais de concours accessibles aux membres régulier et avec évaluation par un comité de pairs.

Le règlement de chaque concours de subvention du réseau et mis à jour à chaque édition du concours et approuvé par le CD. Les règles spécifiques sont rendus disponibles sur le site web du réseau à l'ouverture de chaque édition des concours.

Exceptionnellement, des subventions peuvent être accordées par approbation directe du CD suite à des demandes qui ne cadrent pas avec les concours en place mais qui cadrent parfaitement avec le réseau CMDO, ses objectifs et sa mission.

6.3.1. ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

- L'allocation des fonds pour des propositions reçues dans le cadre d'un concours est faite suite à la création de comités d'évaluation indépendants comportant un minimum de trois membres (hors réseau ou membres du réseau) représentatifs de la réalité du réseau (les membres du CD ne peuvent participer, sauf à titre d'observateur (voir plus bas)). Peuvent aussi être inclus; des membres du CI afin de former ce comité dit *comité de pairs*;
- Tout membre du réseau qui soumet une demande pour ce même concours ne peut faire partie du comité d'évaluation;
- Un membre du CD du réseau assistera aux discussions à titre d'observateur et de coordonnateur et n'a pas droit de vote;
- La décision finale est rendue par le comité d'évaluation et est définitive. Un compte-rendu est fourni au comité de direction;
- La formation de ce comité est faite uniquement lorsque le FRQS n'a pas ce type de comité déjà mis en place pour ces mêmes évaluations;
- Cette évaluation est conduite selon des critères de sélection préétablis en lien direct avec la mission du réseau et aussi selon les critères scientifiques en vigueur au FRQS.
- Tout conflit d'intérêt potentiel ou réel doit être mentionné et évité.

6.3.2. CRITÈRES DE SÉLECTION:

Les critères de sélection utilisés dans l'évaluation des demandes peuvent être modifiés selon le règlement spécifique à chaque concours. Les critères d'évaluation communément utilisés sont :

- Valeur scientifique et faisabilité du projet; unicité du projet;
- Pertinence en regard :
 - Des secteurs en émergence désignés par le réseau;
 - Des objectifs du programme de recherche;
 - Des priorités du réseau;
 - De l'état de situation de la problématique scientifique;
- Appariement financier (*Matching*) :
 - Contribution financière additionnelle externe au réseau ;
 - Projet réalisé avec un partenaire financier privé, une fondation;
 - Favoriser un effet de levier et structurant;
 - Démonstration raisonnable de l'effort d'obtention de subventions auprès des autres sources disponibles ;
- Réalisme du budget et de l'échéancier;
- Approche multicentrique et multidisciplinaire;
- Potentiel prévisible de productivité scientifique à long terme;
- Importance du réseautage et du partenariat, dans le réseau et hors réseau;
- Collaborations internationales;
- Plan de financement pour assurer la pérennité.

6.3.3. RENOUELEMENT ET PROLONGATION DES SUBVENTIONS

Le renouvellement d'une subvention n'est pas possible. Il faut appliquer au concours à chaque année avec une nouvelle demande de fonds.

Les fonds sont généralement octroyés pour une période d'un an, avec possibilité de prolongation de l'utilisation des fonds obtenus de 12 mois maximum. Pour faire la demande de prolongation, il faut le faire par écrit directement au directeur du réseau et justifier les raisons d'un tel prolongement.

6.3.4. MODALITÉS D'OCTROI

- Les versements de fonds sont effectués selon les règlements du FRQS;
- Les subventions octroyées par le réseau sont fonctions des disponibilités financières et de l'évolution de la réglementation du FRQS;
- Un octroi obtenu à travers le réseau constitue de droit une subvention dite « obtenue par comité de pairs »;
- Tout récipiendaire doit dépenser la subvention octroyée tel qu'indiqué dans la description du projet soumis;
- Les subventions sont généralement offertes sur une base annuelle;
- Les fonds non-dépensés à l'intérieur de l'année financière peuvent exceptionnellement être reportés l'année suivante. Une seule demande d'extension d'utilisation des fonds peut être faite auprès du comité exécutif (extension d'une année maximum). Tout montant non-dépensé au-delà de la date de validité de l'octroi devra être retourné au réseau;
- Tout dépassement budgétaire demeure la responsabilité du chercheur ayant obtenu l'octroi, et non pas celle du réseau;
- Les fonds récupérés par abandon de projets (ou fonds non-dépensés) pourront être redistribués, lorsque disponibles, en fonction de la liste des priorités établies par le comité de direction;
- Advenant le départ ou la cessation de participation d'un membre d'une équipe à un projet subventionné, les fonds demeurent disponibles pourvu que le ou les co-chercheur(s) démontrent au comité de direction qu'ils peuvent mener le projet à terme;
- Les versements de fonds sont faits à des institutions de recherche ou hospitalières qui se portent garantes (le responsable du service des finances) de l'utilisation des fonds en conformité avec les règles du FRQS.

6.3.5. DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses liées au projet doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des réseaux thématiques de recherche du FRQS, tel que décrit sur le site web de l'organisme (<http://www.frsg.qouv.qc.ca/fr/index.shtml>).

6.3.6. RAPPORTS D'ETAPE

Tout octroi de fonds implique de la part du(des) récipiendaire(s) l'acceptation implicite de produire annuellement des rapports scientifiques et financiers ou tout rapport d'avancement requis selon le cas, qui sont par la suite évalués et entérinés par le comité de direction :

- Ces rapports sont acheminés au coordonnateur du réseau;
- Les rapports scientifiques servent à l'évaluation du rendement scientifique des équipes et du réseau;
- Les rapports financiers servent à rendre compte de l'utilisation des fonds ;
- Les récipiendaires acceptent que ces rapports soient conservés par le CE du réseau;

Ces rapports sont demandés annuellement aux récipiendaires jusqu'à 4 ans suite à l'octroi.

7. RÉOLUTION DES CONFLITS

- Toute situation conflictuelle pouvant menacer la bonne marche scientifique ou administrative du réseau doit être examinée dans les meilleurs délais en étant soumise à l'attention de la direction du réseau, qui prendra alors les dispositions appropriées;
- Selon la gravité de la situation, l'exécutif peut proposer ou exiger la mise en place de mesures correctives, jusqu'à la nomination d'un comité *ad hoc* qui aurait pour mandat d'examiner la situation conflictuelle et de soumettre au comité exécutif les correctifs nécessaires;
- Toute décision du comité exécutif, dans ce cas précis, est soumise au comité de direction
- La décision du comité de direction est sans appel;
- Dans le cas d'un conflit impliquant directement le directeur du réseau, le membre ou l'entité lésée peut s'adresser à l'un des membres du comité exécutif (directeurs-adjoints). Lorsque le conflit ne peut être réglé de façon satisfaisante par le comité exécutif, le comité de direction a l'obligation de prendre décision et mettre terme au conflit de façon harmonieuse.